



Coteaux calcaires du Sancerrois



NATURA 2000 : Le mot du président

C'est l'identification des territoires et des milieux qui présente un caractère exceptionnel.

En se promenant, nous pouvons découvrir les richesses pleines de diversités de notre territoire.

L'adhésion à la démarche Natura 2000 nous permet de nous sensibiliser sur la protection de notre territoire ; sachant que celle-ci est basée sur le volontariat et non sur l'obligation.

Néanmoins, l'identification de ces biotopes ne doit pas figer notre territoire de façon à ne pas créer des sanctuaires.

En parcourant ce document, il nous faudra trouver un juste compromis entre les préoccupations économiques et le maintien de ces zones.

Sylvain Pascaud et Etienne de Saporta,
présidents des comités de pilotage des
sites «Coteaux calcaires du
Sancerrois» et
«Massifs forestiers
et rivières
du Pays-Fort»



Lamproie de Planer



Orchis pyramidal



Barbastelle

Fiche d'identité

**Au sein du Pays
Sancerre-Sologne**

Une surface de 195 hectares
dont 103 hectares représentés par
six habitats d'intérêt européen
(pelouses sèches, prairies, grottes)

**10 espèces d'intérêt
européen** dont Damier de la
Succise, Lamproie de Planer, Barbas-
telle, Narcisse des poètes, etc.

12 communes concernées :
Aubinges, Azy, Bué, Crézancy-en-
Sancerre, Humbligny, Montigny,
Morogues, Saint-Céols, Sancerre,
Sury-en-Vaux, Thauvenay, Veaugues

En savoir plus sur les périmètres concernés

Les cartographies sont
disponibles sur les sites internet

de la DREAL Centre :

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

**du Conservatoire d'espaces
naturels de la région Centre :**

www.cen-centre.org

ou encore dans les
mairies concernées.

Du constat...

Des espèces et des habitats remarquables

Le cœur des coteaux du sancerrois abrite une biodiversité remarquable reconnue d'intérêt communautaire et justifiant la désignation des sites au titre de Natura 2000.

Les pelouses calcicoles et assimilées occupent les coteaux délaissés par l'agriculture. Autrefois pâturés, ces espaces sont aujourd'hui en régression. Des pelouses rases aux fourrés à genévriers, cette mosaïque de milieux se pare d'une grande diversité d'orchidées et d'insectes.

Les hêtraies sont les boisements typiques des buttes du sancerrois. En sous-étage, le houx se développe sur certains sols et donne ce caractère propre à ces forêts. Nombres d'espèces y trouvent leur habitat de prédilection tels la Barbastelle et le Sonneur à ventre jaune.

Les grottes et cavités permettent aux chauves-souris de trouver un gîte pour hiverner et mettre bas. Six espèces d'intérêt communautaire trouvent sur le site les conditions pour assurer tout ou partie de leur cycle biologique.

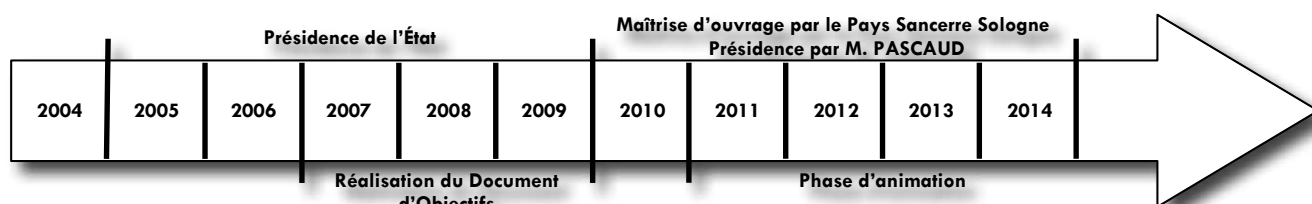
Certaines prairies de fond de vallon se voient ornées au printemps par la floraison du Narcisse des poètes. C'est l'entretien agricole de ces milieux par la fauche qui permet leur maintien et la pleine expression des cortèges de plantes.

Les cours d'eau hébergent une faune discrète mais d'exception. La Lamproie de Planer, le Chabot et l'Écrevisse à pattes blanches en sont des représentants parmi les plus emblématiques. Ces espèces nécessitent une bonne qualité des cours d'eau, autant chimique que morphologique.

Tout ceci n'est qu'un aperçu de la biodiversité présente sur ces espaces tout au long de l'année. Natura 2000 offre, grâce à l'animation et aux dispositifs mis en place, la possibilité pour tous de participer à leur préservation dans le respect de leur sensibilité.



Jasione des montagnes



Natura 2000, un projet européen d'envergure locale

Le réseau écologique Natura 2000 est constitué d'un ensemble cohérent de sites retenus au titre de deux directives européennes, la directive Oiseaux, datant de 1979 et la directive Habitats, Faune, Flore datant de 1992.

De ces directives sont nées les Zones spéciales de conservation (ZSC) et les Zones de protection spéciales (ZPS), élaborées respectivement pour la protection des habitats naturels et des oiseaux.

Comment ça marche ?

Pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage est établi, regroupant l'ensemble des acteurs du territoire. Collectivités, associations, usagers et services de l'État y sont représentés. C'est ce comité qui entérine toutes les décisions majeures pour la vie du site.

Un document d'objectifs est rédigé pour dresser le constat et les orientations nécessaires à la préservation du site et de ses habitats.

De ce document découleront toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche.

... à la mise en oeuvre

Qui peut s'engager ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour participer à la préservation de la biodiversité.

A qui s'adresser ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur le site doit prendre contact avec l'animateur concerné (Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre). Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant dans sa démarche de signature du contrat qui sera instruit par la Direction Départementale des Territoires du Cher (DDT).

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.



Narcisse des poètes



Vue sur Sancerre depuis les luneaux



Entrée de grotte

Quels sont les moyens d'agir ?

Vous êtes agriculteur ?

➔ Mesures agro-environnementales

Ces contrats, à destination des agriculteurs du territoire, visent à adapter les pratiques d'exploitation pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du territoire. En contrepartie du respect des engagements pris, un financement est attribué au signataire pour une durée de cinq ans. L'extensification des pratiques assure la préservation des habitats et des espèces patrimoniales des parcelles agricoles, tout en valorisant les usages.

Vous êtes propriétaire, gestionnaire ?

➔ Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement volontaire au respect de bonnes pratiques en matière de gestion des milieux naturels. Elle n'engage pas de surcoût d'entretien pour le propriétaire et le gestionnaire et n'entraîne, de ce fait, aucune contrepartie financière. La signature d'une charte ouvre toutefois droit à certains nombres d'avantages tels que l'exonération partielle de la taxe sur le foncier non-bâti ou l'engagement de gestion durable des forêts.

➔ Contrat Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est passé entre un ayant-droit et l'État pour la réalisation d'actions de gestion des milieux naturels.

Ces actions sont financées par des crédits européens et nationaux pour une durée de cinq ans, sur la base des préconisations du plan de gestion établi initialement. D'entretien ou de restauration, chaque contrat est spécifique au site et fait l'objet d'un diagnostic préalable.

L'évaluation des incidences Natura 2000

Afin d'assurer la conservation des espèces et habitats des sites Natura 2000, une démarche d'évaluation des incidences a été mise en place pour limiter d'éventuelles atteintes aux habitats et espèces d'intérêt européen. Cette démarche permet de regarder un projet sous un angle transversal et de prendre en considération les incidences environnementales dans un objectif de développement durable des territoires.

Un principe de listes a été établi pour recenser les projets susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000.

- Une liste nationale qui comprend des projets d'ores et déjà soumis à un encadrement administratif,
- Une première liste locale comportant des projets soumis à un encadrement administratif qui ne figure pas dans la liste nationale ou avec un seuil différent,
- Une seconde liste locale regroupant des projets non encadrés administrativement mais susceptibles d'incidences notables.

Il existe également une clause filet permettant de soumettre à évaluation des projets non prévus par les listes.

C'est la Direction départementale des territoires du Cher (DDT) qui coordonne la mise en œuvre de l'évaluation des incidences.

Les bons réflexes

Pourquoi évaluer l'incidence de son projet ?

Évaluer c'est comprendre, c'est se poser la question de ce qui existe, parfois caché, souvent discret autour de soi, et ainsi découvrir les richesses naturelles présentes afin de les prendre en compte dans ses projets.

Vous avez un projet en site Natura 2000 ?

Prenez contact en amont avec l'animateur du site (Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre) qui pourra vous aiguiller sur les démarches nécessaires. Les services instructeurs doivent également être associés au plus tôt.

Vous êtes soumis à l'évaluation d'incidence ?

L'animateur est là pour vous présenter les enjeux des sites et les incidences que peut avoir votre projet.



Ophrys araignée

Pour en savoir plus

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre



Pierre-Jocelyn Gillaizeau,
chargé de mission Natura 2000
11 bis, rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly-sur-Loire
Tél : 03.86.39.31.31 - 06.24.78.17.58
E-mail : pierre-jocelyn.gillaizeau@cen-centre.org
www.cen-centre.org

Direction départementale des territoires du Cher



6, place de la pyrotechnie
CS2000
18019 BOURGES Cedex
Tél : 02.34.34.61.00
www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr

DREAL Centre

5, avenue Buffon - BP 6407
45064 Orléans Cedex 2
Tél : 02.38.49.91.91
www.centre.developpement-durable.gouv.fr



Pays Sancerre-Sologne

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02.48.73.99.01
E-mail : contact@pays-sancerre-sologne.com
www.pays-sancerre-sologne.com



Un document réalisé par le
Conservatoire dans le cadre
de l'animation, avec le
soutien de :



Conception/rédaction : Cen Centre 2012
Crédits photos : Cen Centre/P-J Gillaizeau, E. Speh,
J-P. Thévenin, L. Jouve